

**Bureau du 28 octobre 2002**

**Décision n° B-2002-0948**

objet :	<b>Projet d'agglomération de soutien à la création et à la reprise d'entreprise - Soutien aux organismes d'appui et d'accompagnement des créateurs d'entreprise - Avenants annuels 2002</b>
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a engagé une politique de soutien à la création et à la reprise d'entreprise qui s'est notamment traduite par l'établissement de conventions pluriannuelles de partenariat avec :

- la chambre de métiers du Rhône approuvée par le conseil de Communauté du 30 octobre 2000,
- le Centre d'information féminin (CIF) et Action'elles en soutien à leurs actions de développement de l'entrepreneuriat au féminin par le conseil de Communauté du 27 novembre 2000,
- les plates-formes de financement de la création d'entreprise - ADIE Rhône-Alpes, Rhône développement initiatives et Rhône-Alpes entreprendre - lors de la séance du Conseil du 5 novembre 2001.

L'objet de ce rapport est de soumettre à la décision du Bureau les avenants pour l'année 2002 des conventions de partenariats établis avec les organismes de soutien à la création d'entreprise dans le cadre de la politique d'agglomération de soutien à la création et à la reprise d'entreprise.

**Présentation de la stratégie d'agglomération**

La stratégie de la Communauté urbaine en soutien à la création d'entreprise s'articule autour des quatre axes suivants :

- la mise en œuvre du projet d'agglomération sous la forme du projet européen PIC Equal Pacerel développé avec les principaux acteurs de l'entrepreneuriat de l'agglomération,
- un soutien aux acteurs généralistes de la création et de la reprise d'entreprise, essentiellement les plates-formes financières et les chambres consulaires,
- des réponses ciblées en matière de soutien à la création d'entreprises technologiques, notamment dans le secteur des technologies de l'information et des biotechnologies,
- une politique d'aménagement d'une offre immobilière dédiée (Novacités, Chateaubriand...).

**Soutien aux acteurs de la création et de la reprise d'entreprise**

L'accès à un ou plusieurs conseils spécialisés (processus de la création d'entreprise, montage juridique, développement commercial...) est un facteur déterminant de la réussite et du développement de la nouvelle entreprise. Or, l'essentiel des créations d'entreprises est constitué de micro-entreprises faiblement capitalisées qui ne sont pas en mesure de financer des conseils privés dans ce domaine. Aussi le soutien financier au dispositif public et parapublic d'accompagnement des créateurs d'entreprise est-il un axe important du projet d'agglomération de la création et de la reprise d'entreprise.

Dans ce domaine, la politique communautaire s'articule autour de trois axes d'intervention :

*Le soutien à la création d'entreprises artisanales (convention avec la chambre de métiers du Rhône)*

La chambre de métiers du Rhône joue un rôle essentiel dans le dispositif de soutien à la création d'entreprise puisqu'elle accueille 40 % de l'ensemble des créateurs d'entreprise. En matière de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, elle reçoit en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon plus de 1 000 porteurs de projet dans les séances d'information à la création d'entreprise. Enfin, 1 400 créateurs sont suivis dans le cadre des stages obligatoires à la gestion.

La convention avec la chambre de métiers porte sur deux aspects :

a) - le développement d'un centre de ressources pour les créateurs d'entreprise artisanales, l'Espace futur artisan qui regroupe les services nécessaires à l'information et au suivi individualisé des nouveaux créateurs d'entreprises artisanales.

L'objectif est d'accueillir à terme entre 2 500 et 3 000 porteurs de projet par an au sein d'un dispositif d'accompagnement amélioré par l'engagement d'une démarche qualité. Cet Espace futur artisan n'aurait pas pu être aménagé sans l'appui financier des partenaires de la chambre de métiers.

L'appui de la Communauté urbaine a permis l'aménagement de cet espace en 2000 et 2001 et permettra de renforcer les moyens consacrés à l'accueil des créateurs en 2002,

b) - la promotion des produits artisanaux dans les lieux de prestige. L'image économique de l'agglomération reste fortement empreinte des secteurs de l'artisanat d'art, du textile, de la gastronomie, des industries artistiques. Ce sont des activités importantes au sein de l'économie lyonnaise mais en perte de dynamisme.

L'objectif de la chambre de métiers est d'organiser une promotion durable de ces produits dans les hôtels prestigieux et le Palais des congrès afin de sensibiliser la clientèle internationale, essentiellement d'affaires, à fort pouvoir d'achat à la qualité des produits lyonnais et à favoriser le développement des jeunes entreprises émergentes de ces activités. Cette promotion sera réalisée sous la forme de bornes interactives et d'expositions-présentations.

Cette action a été lancée en 2000 et a été mise en œuvre, à titre expérimental, dans deux hôtels. Des bornes interactives seront installées avant la fin de l'année au Méridien et au Palais des congrès.

A la fin de cette année, un bilan-évaluation de la phase expérimentale sera réalisé afin de décider de la poursuite éventuelle et du développement de cette action.

Il est proposé au Bureau de décider l'attribution d'un financement de 45 735 € en 2002 à la chambre de métiers du Rhône, dans le cadre de la convention triennale de partenariat 2000-2002. Ce budget sera affecté de la manière suivante :

- 30 000 € pour l'opération Espace futur artisan,
- 15 735 € pour l'opération promotion des produits artisanaux dans les lieux de prestige.

*Le soutien à la création d'entreprise par les femmes*

L'entrepreneuriat au féminin est une faiblesse au plan national. Sur le département du Rhône, 25 % des nouvelles entreprises sont créées à l'initiative des femmes. Le développement de l'entrepreneuriat au féminin est une priorité nationale rappelée récemment à Lyon lors de la présentation du plan de développement de la création d'entreprise.

La Communauté urbaine a adopté le 27 novembre 2000 une délibération pour soutenir les actions de développement de la création d'entreprise par les femmes engagées par deux associations :

- le Centre d'information féminin (CIF) du Rhône,
- Action'elles.

L'action de ces deux associations est complémentaire.

Le CIF intervient largement dans les quartiers inscrits à la Politique de la ville pour favoriser la création de micro-entreprises par les femmes ce qui favorise la régénération économique de ces quartiers.

L'action du CIF porte également sur les axes suivants :

- la sensibilisation à la création d'entreprise par les femmes des intervenants économiques et sociaux,
- des actions de renforcement de l'accueil des femmes créatrices d'entreprise,
- le renforcement du suivi post-crédation des créatrices d'entreprise,
- la valorisation de la création d'entreprise par les femmes.

En 2001, le CIF a informé 486 personnes et 125 personnes ont bénéficié d'un suivi individuel.

Action'elles accompagne et favorise le développement des projets de création d'entreprises à potentiel créées par des femmes. Le soutien à Action'elles a permis à l'association d'engager des actions :

- de sensibilisation des femmes à l'importance de s'inscrire dans une logique entrepreneuriale par la mise en relation avec le club de chefs d'entreprises de l'association,
- d'accompagnement amont et post-crédation des créatrices d'entreprise.

En 2001, l'association a accompagné 28 projets et favorisé la création effective de 15 entreprises.

Il est proposé au Bureau d'attribuer :

- un financement de 22 867 € au Centre d'information féminin du Rhône en 2002 dans le cadre de la convention triennale de partenariat 2000-2002,
- un financement de 7 622 € à l'association Action'elles en 2002 dans le cadre de la convention triennale de partenariat 2000-2002.

*Le soutien aux activités de conseil des plates-formes de financement de l'agglomération*

Le réseau d'appui à la création d'entreprise de l'agglomération est structuré autour des chambres consulaires (qui reçoivent environ 60 % de l'ensemble des créateurs) et des trois plates-formes de financement. Celles-ci interviennent en partenariat pour répondre aux besoins de l'ensemble des créateurs d'entreprises hors entreprises innovantes.

Ces plates-formes interviennent en associant conseil et prêt d'honneur sans intérêt ni garantie pour :

- les petits projets et les projets d'insertion économique, l'ADIE Rhône-Alpes (réseau national de l'association pour le droit à l'initiative économique),
- les petits et moyens projets, Rhône développement initiatives (RDI, réseau national France initiatives réseau),
- les projets à potentiel de développement, Rhône-Alpes entreprendre (RAE, Réseau national entreprendre).

En 2001 :

- l'ADIE Rhône-Alpes a accompagné et financé plus de 90 créateurs d'entreprise avec une perspective de 120 pour 2002,
- Rhône développement initiatives a financé 67 entreprises en 2001 avec une perspective de 80 projets en 2002,
- Rhône-Alpes entreprendre a financé 22 projets en 2001 avec une perspective de 20 à 25 projets en 2002.

Ces trois plates-formes sont accompagnées par la Communauté urbaine depuis 1987 en soutien à leurs activités de conseil exclusivement en complémentarité avec la région Rhône-Alpes et les autres financeurs publics. Ces plates-formes, qui favorisent l'implication des banques sur les projets financés, ne pourront pas perdurer sans appui public.

Il est proposé au Bureau d'attribuer un financement de 45 735 € en 2002 à l'ADIE Rhône-Alpes, Rhône développement initiatives et Rhône-Alpes entreprendre ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 27 novembre 2000, 6 novembre 2001 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les avenants aux conventions triennales de partenariat avec les organismes concernés.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention de fonctionnement à :

- la chambre de métiers du Rhône d'un montant de 45 735 € en 2002,
- l'association Centre d'information féminin d'un montant de 22 867 € en 2002,
- l'association Action'elles d'un montant de 7 622 € en 2002,
- l'association ADIE Rhône-Alpes d'un montant de 45 735 € en 2002,
- l'association Rhône développement initiatives d'un montant de 45 735 € en 2002,
- l'association Rhône-Alpes entreprendre d'un montant de 45 735 € en 2002.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - crédits inscrits :

- pour un montant de 167 694 € - compte 657 480 - fonction 90 pour Centre d'information féminin, Action'elles, ADIE Rhône-Alpes, Rhône développement initiatives et Rhône-Alpes entreprendre,
- pour un montant de 45 735 € - compte 657 380 - fonction 90 pour la chambre de métiers du Rhône.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,